

Lycéens

Parcoursup : découvrez le calendrier de la session 2024

Publié le 06 octobre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)



Crédits : Brenda Blossom - stock.adobe.com

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé le 28 septembre les principales dates de la procédure 2024 de Parcoursup. À partir du 20 décembre 2023, il sera possible de découvrir l'ensemble des formations présentes sur la plateforme.

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Tous les lycéens et étudiants en recherche d'une orientation (y compris sous statut apprenti) souhaitant s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux selon un calendrier défini. Celui-ci a été annoncé le 28 septembre 2023 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

À noter : les épreuves écrites des enseignements de spécialité du bac général et technologique ayant désormais lieu en juin, et non plus en mars comme précédemment, les notes obtenues ne seront plus présentes dans les dossiers Parcoursup.

Les dates à retenir pour 2024

La procédure sur la plateforme Parcoursup se déroule en plusieurs étapes :

- **20 décembre 2023** : ouverture du site d'information parcoursup.fr pour consulter l'offre de formation ;
- **17 janvier 2024** : début des inscriptions et de la formulation des vœux (10 vœux maximum) ;
- **14 mars 2024** : date limite de dépôt des vœux (après le 14 mars, il n'est plus possible d'ajouter ou de modifier des vœux dans son dossier, hors vœux en apprentissage dont les règles sont spécifiques) ;
- **3 avril 2024** : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux ;
- **30 mai 2024** : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations). La phase de réponse des établissements et de choix des candidats est ouverte du 30 mai au **12 juillet 2024 inclus**.

Rappel : si vous n'avez reçu aucune réponse positive d'admission dans un établissement supérieur auquel vous avez candidaté, vous disposez d'une **phase complémentaire** (dont les dates de début et de fin n'ont pas encore été fixées). Lors de cette phase, vous pouvez **formuler de nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes**.

À noter : le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche précisent que « du 16 au 23 juin, pendant les épreuves écrites, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves ». Les lycéens continueront donc de recevoir des propositions d'admission, mais pendant toute cette période ils ne seront pas tenus d'y répondre.

Quels types de formation sur Parcoursup ?

- **Les formations non sélectives à l'université :** les différentes licences, [les parcours spécifiques accès santé](#) (PASS) et [les parcours préparatoires au professorat des écoles](#) (PPPE). Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives de leur choix à l'université, dans la limite des places disponibles.

- **Les formations sélectives** : les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), les BTS, les BUT, DNMADE, les écoles d'architecture, d'ingénieurs, de commerce et de management, les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) et autres formations paramédicales, les EFTS (établissements de formation en travail social), les Instituts d'études politiques, les 4 Ecoles nationales vétérinaires françaises (ENV), les formations aux métiers de la culture, de l'animation et du sport, des formations de la Marine, de l'Armée...
- **Les formations en apprentissage** : ces formations permettent de se former en alternant périodes en centre de formation et en entreprise. L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, licence...). Vous pouvez être accompagné pour trouver un employeur et signer votre contrat d'apprentissage.

➔ **À savoir** : les écoles d'art et du spectacle vivant sont disponibles dans le moteur de recherche Parcoursup mais, pour un grand nombre d'entre elles, les candidatures doivent se faire hors Parcoursup directement auprès des établissements. Pour chaque école concernée, les modalités de candidature sont précisées sur la fiche détaillée de la formation.

Si la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire ne relève pas de la procédure Parcoursup, adressez-vous directement à l'établissement concerné pour vous informer sur les modalités d'admission.

Comment accéder aux informations ?

Pour chaque formation, une fiche de présentation détaille les informations pratiques sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et les connaissances attendues, des conseils pour les lycéens, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir vos choix.

Si vous êtes en situation de handicap, vous disposez également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. N'hésitez pas à prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

Comment s'inscrire sur Parcoursup ?

Pour vous inscrire, vous aurez besoin des éléments suivants :

- une adresse électronique valide à maintenir à jour jusqu'à la fin de la procédure ;
- votre identifiant national élève (INE - composé de 10 chiffres et 1 lettre ou 9 chiffres et 2 lettres - ou INAA en lycée agricole). Si vous êtes scolarisé à l'étranger (hors lycées français de l'étranger), cochez la case « Je n'ai pas d'INE » ;
- votre relevé de notes aux épreuves anticipées du bac.

L'avis d'imposition de vos parents ou tuteurs est nécessaire si vous demandez une classe préparatoire aux grandes écoles avec internat ou souhaitez effectuer une simulation d'attribution de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux.

📌 **À noter** : lors de votre inscription, vous devez saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée et un mot de passe. Un numéro de dossier vous est attribué. Conservez bien ces éléments. Vous pouvez également télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile.

Et aussi

- Parcoursup
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23476>)
- L'aide à la mobilité Parcoursup : qui peut en bénéficier ?
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14059>)
- Brevet, baccalauréat, CAP : le calendrier 2024 des examens
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16804>)

Pour en savoir plus

- Les formations proposées sur Parcoursup ↗
(<https://www.parcoursup.fr/?desc=formations>)
Parcoursup
- Reconquête du mois de juin : un nouveau calendrier du baccalauréat et de Parcoursup ↗
(<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/reconquete-du-mois-de-juin-un-nouveau-calendrier-du-baccalaureat-et-de-parcoursup-92787>)
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Parcoursup : bilan de la session 2023 ↗
(<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcoursup-bilan-de-la-session-2023-92802>)
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation